

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 mai 2024

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

### **Étaient présents :**

Les Adjoints : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Gwenn GAUDIN, Joseph EHRHART, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Maxime METZ, Benoît SPITZ.

Absents excusés : Raphaël EDEL, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Céline MASTRONARDI et Philippe SCHMITT

Procurations : Élodie HESTIN à Caroline BAUMERT

Valérie HIRTZ à Anne DIETRICH

Céline MASTRONARDI à Gwenn GAUDIN

Philippe SCHMITT à Didier METZ

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Maxime METZ, comme secrétaire de séance.

---

### **Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 avril 2024**

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité*

### **Cession partielle d'une parcelle communale**

Le Conseil municipal décide de céder une partie de la parcelle cadastrée section 1 n°41 sis 4 rue des Prunes, une surface d'environ 37 m<sup>2</sup>, à Mme Sabrina KHELLOUF, domiciliée 14 rue de Benfeld au prix de 17 000 €/l'are. Les frais de notaire et géomètre seront à la charge de Mme Khellouf.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Délimitation des parcelles sis 4 et 5 rue des Prunes : modification**

Le Conseil municipal décide de modifier les limites parcellaires et surfaces des parcelles cadastrées section 1 n°40 sis 5 rue des Prunes et section 1 n°41 sis 4 rue des Prunes selon le projet présenté. Le devis établi par le Cabinet Un Point Six est retenu pour un montant de 1180 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

### **Installation de clôtures**

Le Conseil municipal décide l'installation de clôture selon le projet présenté. Un grillage rigide sera installé et le Maire est autorisé à déposer la déclaration préalable pour l'installation de ces clôtures.

*Adopté à l'unanimité*

### **Modification du règlement du cimetière**

Le Conseil municipal décide de modifier le règlement du cimetière pour interdire l'accès aux véhicules professionnels de plus de 3 tonnes en charge afin de préserver l'allée centrale du cimetière.

*Adopté à l'unanimité*

### **Modification des tarifs des enveloppes timbrées de la régie unique**

Le Conseil municipal décide de modifier les tarifs des enveloppes timbrées de la régie unique comme suit :

Enveloppes prioritaires : 1,49 € l'unité – 14,90 € par dix – 149 € par cent

Enveloppes « lettre verte » : 1,29 € l'unité – 12,90 € par dix – 129 € par cent

*Adopté à l'unanimité*

### **Déplombage du bâtiment sis 35 Haut-Village : choix du prestataire**

Le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux de déplombage du bâtiment sis 35 Haut-Village et de retenir l'entreprise AMIANTEKO, sise 68750 BERGHEIM, pour un montant HT de 3 770,00 €.

*Adopté à l'unanimité*

### **Vente du tracteur Massey Ferguson et des Kachlofen**

Le Conseil municipal décide de mettre en vente le tracteur Massey Ferguson, au prix de 5 200 € et de mettre en vente les Kachlofen au plus offrant.

*Adopté à l'unanimité*

### **Mise à disposition de l'étang de pêche**

Le Conseil municipal décide de mettre à disposition l'étang de pêche qui interviendra après constitution d'une association et dépôt des statuts en mairie par M. Gies, demandeur.

*Adopté à l'unanimité*

**Emplois saisonniers : choix des candidats**

Mme Line WINDENBERGER a été tirée au sort pour l'emploi du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024 et M. Aurélien SPITZ a été tiré au sort pour l'emploi du 1<sup>er</sup> au 30 août 2024.

*Adopté à la majorité des voix*

**Révision de loyer des locations communales**

Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer la révision au 1<sup>er</sup> mai 2024 du cabinet infirmier dont la résiliation du bail est effective au 14 mai 2024. Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer la révision de loyer en 2024 de toutes les locations communales. Enfin le Conseil municipal décide de diminuer les loyers de M. Mager, 8 Quartier Central et M. Kaag/Mme Mimouni, 4 rue des Prunes à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, la révision ayant déjà été appliquée.

*Adopté à l'unanimité*

**Travaux de voirie au Bas-Village : travaux complémentaires et parking**

Le Conseil municipal décide de ne pas effectuer les travaux complémentaires, de ne pas modifier le stationnement prévu. Les travaux de rehaussement du poteau incendie sera soumis au prochain conseil ; le Maire est chargé de solliciter d'autres devis pour ces travaux.

*Adopté à la majorité des voix*